

UN DÉCÈS

Guide & Démarches pour vous accompagner



Elle vit au plus profond de notre cœur
et pour la revoir, il suffit
de fermer les yeux !



Une personne chère
ne nous quitte jamais...

Je suis confronté au décès...

Le décès est un sujet tabou, toutefois, il est important de l'aborder pour vous aider à faire face à une situation qui nécessite une gestion administrative souvent difficile à assurer dans des circonstances émotionnelles très éprouvantes.

Afin de vous aider à entreprendre les démarches à effectuer suite à cet évènement brutal, vous trouverez l'ensemble des aides et dispositifs mis à votre disposition par la branche des Industries électriques et gazières et des Activités Sociales.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Les premières formalités | 05 |
| Vos droits et démarches | 06 |
| Votre conjoint.e était agent des IEG ? | 11 |
| Votre père ou votre mère était agent des IEG ? | 12 |
| Vous êtes un Ayant-Droit | 13 |
| Mes numéros / références utiles | 14 |
| Les contacts utiles | 16 |
| Vos SLVie | 17 |
| Le glossaire | 18 |
| Exemples de lettre type | 19 |

Besoin d'infos ?

Pour les aides complémentaires et les vacances proposées par les Activités Sociales :

→ Sur internet : sur ccas.fr > Espace Santé Social ou le site de votre CMCAS d'appartenance ;

→ Au près de votre CMCAS/SLVie.

Pour les aides de la branche des IEG :

→ Sur internet : sur www.sgeieg.fr ou l'intranet de votre employeur ;

→ Au près de votre employeur.

Pour la Camieg (caisse d'assurance maladie des IEG) : sur camieg.fr

Pour la Cnieg (caisse nationale de retraite) : cnieg.fr

Pour la CSM (couverture supplémentaire maladie) :

→ Pour les actifs (Energie Mutuelle) : sur energiemutuelle.fr

→ Pour les retraités (Solimut) : sur solimut-mutuelle.fr

Pour toute autre information :

Camieg : 0 806 069 300 / camieg.com

Cnieg : 02 40 84 01 84 / cnieg.fr

Couverture supplémentaire maladie

Pour les actifs (Énergie Mutuelle) : 0 969 323 737 / energiemutuelle.fr

Pour les retraités (Solimut Mutuelle de France) : 0 800 005 045 / solimut-mutuelle.fr

Les premières formalités

◆ Certificat de décès

Il est établi par le médecin qui constate le décès.

◆ Déclaration de décès

Elle doit être réalisée dans un délai de 24 heures, à compter du décès, à la mairie du lieu de décès. Présenter :

- le certificat de décès,
- le livret de famille,
- un justificatif d'identité pour la personne déclarante.

En cas de décès à l'hôpital, c'est souvent la direction de l'établissement qui effectue la déclaration.
Dans tous les cas, l'entreprise de pompes funèbres peut se charger de cette démarche.

Il est impératif de vous faire délivrer en plusieurs exemplaires :

- l'acte de décès (demander une dizaine d'exemplaires)
- la copie intégrale de l'acte de naissance du défunt.

En cas de succession :

- un certificat d'hérédité à la mairie ou chez le notaire.
- l'acte de décès,
- la copie intégrale de l'acte de naissance du défunt.

Les obsèques avec crémation :

- remettre le **«certificat de non port de stimulateur cardiaque»**

Les entreprises de pompes funèbres peuvent aussi être mandatées pour effectuer cette déclaration administrative lors d'un décès au domicile.

Vos droits et démarches

◆ Dès le décès

| Organismes | Réf à communiquer | Objectifs de la démarche | Éléments à fournir |
|---------------|-------------------|---|--|
| Banque | → N° de comptes | <ul style="list-style-type: none"> → Comptes arrêtés à la date du décès → Comptes joints (M. et M^{me}) non arrêtés | <ul style="list-style-type: none"> → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |

◆ Dans les 6 jours suivant le décès

| Organismes | Réf à communiquer | Objectifs de la démarche | Éléments à fournir |
|---|----------------------|---|--|
| Contrat Prévoyance (pour les actifs) | → N° NNI | → Versement capital décès | <ul style="list-style-type: none"> → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Contrat Obsèques (Si souscription d'un contrat) | → N° du contrat | → Se charge des formalités d'obsèques | → Certificat d'hérédité ou de notoriété (page 9) |
| IDCP | → Identité du défunt | → Capacital décès si adhésion et rente de conjoint | <ul style="list-style-type: none"> → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Notaire | → Identité du défunt | <ul style="list-style-type: none"> → Interrogation du fichier central des dispositions des dernières volontés (FCDDV) → Assurer la succession | → Prendre contact avec le notaire de votre choix |

Vos droits et démarches

◆ Dans les 6 jours suivant le décès (suite)

| Organismes | Réf à communiquer | Objectifs de la démarche | Éléments à fournir |
|--|--|---|--|
| Conseil Général (titulaire APA) | → N° de Sécurité Sociale | → Arrêt prestation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Sécurité Sociale (CPAM) | → N° Sécurité Sociale | → Capital décès → Couverture Sécurité Sociale | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| RAM, MSA (protection monde agricole et rural) Retraités complémentaires / Retraite anciens combattants | → N° de pension | → Transfert ou arrêt de la pension | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Caisse d'Allocations Familiales | → N° d'allocataire | → Mise à jour de la situation familiale | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Pôle emploi ou Employeur | → Référence Pôle Emploi → Numéro Identification Employeur (NNI) | → Résiliation contrat de travail → Solde de tout compte → Capital décès et prévoyance | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Retraite CNIEG, CARSAT, AGIRC-ARRCO, Anciens combattants | → N° pension | → Transfert ou arrêt de la pension | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |

◆ Dans le mois suivant le décès

| Organismes | Réf à communiquer | Objectifs de la démarche | Éléments à fournir |
|--|--|--|---|
| Contrats d'Assurance Habitation, voiture... | → Références contrats | → Changement de titulaire ou arrêt des contrats | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Organismes de crédit | → Référence crédit | → Poursuite des remboursements → Application assurance décès | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Services publics et abonnements CNIEG pour maintien tarif particulier / Eau / Téléphone / Internet Autres abonnements | → Référence des contrats / abonnements | → Changement de titulaire des contrats → Contrats gaz / électricité : maintien des tarifs particuliers si le contrat était au nom de l'Ouvrant-Droit. Délais plus longs dans autres cas | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès → Copie attribution pension CNIEG (gaz / électricité) |
| Préfecture | → N° d'immatriculation du véhicule | → Changement de titulaire du véhicule | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Baux de location Copropriété | | → Changement de titulaire | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |

Vos droits et démarches

◆ Dans les 6 mois suivant le décès

| Organismes | Réf à communiquer | Objectifs de la démarche | Éléments à fournir |
|--|-------------------|--|--|
| Services fiscaux Impôts sur le revenu Taxe foncière Impôts locaux Redevance audiovisuelle | → N° fiscal | → Changement des bases fiscales | → Lettre d'accompagnement → Acte de décès |
| Contrat garantie obsèques AG2R (si adhésion) | | Se rapprocher du cabinet d'avocats LINCOLN → secretariat@lincoln-avocats.com → Cabinet LINCOLN : 4, rue de Maignan 75008 Paris. | |

**Dans tous les cas, transmettre un acte de décès
et une lettre d'accompagnement à...**

| Organismes | Objectifs de la démarche |
|---|---|
| CMCAS | Pour mise à jour des droits, modification du coefficient social (vacances, prestations sociales...). |
| IDCP (si adhésion) | Pour capital décès et rente. |
| CAMIEG | <p>→ Pour mise à jour des droits.</p> <p>→ Vous êtes Ouvrant-Droit : la Camieg verse à l'Ouvrant-Droit une allocation de participation aux frais obsèques lors du décès d'un membre de la famille (le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin et les enfants âgés de 26 ans au plus ou atteints d'un handicap), sans condition de rattachement.</p> <p>→ Vous êtes ayant-Droit : Lors du décès de l'ouvrant-Droit, ses Ayants-Droits continuent à bénéficier de la couverture maladie et maternité Camieg pendant 1 an.</p> |
| Énergie Mutuelle (actifs) | Pour mise à jour du contrat si adhésion famille. |
| Solimut (CSMR) (inactifs) | Pour mise à jour du contrat. |
| Contrat dépendance CCAS (si adhésion) | - |
| Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) (si adhésion CCAS) | Pour la garantie obsèques. |
| Épargne | Si capitaux d'épargne salariale encore présents au jour du décès sur le PEE / PEG / PERCO. |

Votre conjoint.e était agent des IEG ?

Dans les 8 jours suivant le décès prévenir...

| | | |
|---------------------------|--|---|
| ACTIF | Employeur | <p>L'informer et transmettre un acte de décès (coordonnées sur le bulletin de salaire ou sur la dernière déclaration annuelle des éléments de situation familiale) afin d'obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none">→ le solde de tout compte (salaire, congés, intéressement, épargne salariale, CET...),→ le capital décès,→ si le décès est dû à un accident du travail ou une maladie professionnelle, participation aux frais funéraires et de transport du corps. |
| | QUATREM Prévoyance complémentaire | <p>Transmettre un acte de décès et une demande pour :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Un capital décès, une rente d'éducation,→ Une garantie double effet, une allocation obsèques. |
| | Tarif particulier | <p>Dès que le Contrat de Travail a connaissance du décès, il informe les commercialisateurs du changement de nom.</p> |
| INACTIF OU INVALIDE | CNIEG | <p>Transmettre un acte de décès et une demande pour :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Une pension de réversion→ Un capital décès |
| | Tarif particulier | <p>Dès que la CNIEG est informée du décès de l'Ouvrant-Droit, elle informe ANGANE de la création de l'Ayant-Droit qui se charge de faire le nécessaire auprès des commercialisateurs.</p> |

Votre père ou votre mère était agent des IEG ?

Dans les 6 jours suivant le décès transmettre...

| | | |
|--------------------------|---|--|
| SI ACTIF | Employeur | Un acte de décès et une lettre d'accompagnement pour obtenir : → Le solde de tout compte, le capital décès → Si accident de travail ou maladie professionnelle, participation aux frais d'obsèques et transport du corps |
| SI INACTIF | CNIEG | Un acte de décès et une lettre d'accompagnement pour obtenir : → Un capital décès |
| DANS TOUS LES CAS | CMCAS OU SLVIE | Un acte de décès et une lettre d'accompagnement pour : → Mise à jour des droits et modification du coefficient social Autres justificatifs pouvant être demandés : → Attestation d'héritier signée par les héritiers (succession inférieure à 5 000 €) → certificat de notoriété (succession supérieure à 5 000 €) établi par un notaire |
| Cas particulier | <i>En cas de décès d'un Ouvrant-Droit et en l'absence d'un Ayant-Droit (pas de conjoint, pas d'enfant), un tiers ayant supporté les frais d'obsèques, peut prétendre, après succession, à une indemnité bénévole versée par la CNIEG.</i> | |

Les orphelins

- Les enfants orphelins totalement ou partiellement deviennent Ouvrants-Droit aux Activités Sociales et perçoivent une pension de la CNIEG jusqu'à leur 21 ans.
- Au delà de 21 ans, s'ils ne sont ni salariés, ni mariés, leurs droits aux Activités Sociales sont prolongés jusqu'au lendemain de leur 26^e anniversaire.
- Quelque soit leur âge, les enfants orphelins handicapés, de plus de 21 ans, peuvent bénéficier de la pension d'orphelin et/ou de la pension de réversion s'ils sont touchés par l'handicap avant leur 21^e anniversaire : d'une incapacité égale ou supérieure à 80 % ou, à défaut, s'ils sont dans l'incapacité d'exercer une activité rémunérée du fait de leur handicap, il peuvent bénéficier de la pension de reversion.
- L'enfant orphelin ne pourra pas continuer à bénéficier du Tarif particulier.

Vous êtes un Ayant-Droit

Concubinage ou Pacs

- Pas de droit à la pension de réversion,
- Arrêt du tarif particulier,
- Affiliation à la CAMIEG et à la Couverture Supplémentaire Santé (Énergie Mutuelle pour les actifs et Solimut pour les retraités) pendant un an, puis fin de droits,
- Maintien de droits aux Activités Sociales (CCAS et CMCAS) pendant un an, puis fin de droits.

Conjoint.e

- Droit éventuel à la pension de reversion et au capital décès,
- Droit éventuel au tarif particulier,
- Affiliation à la CAMIEG et à la Couverture Supplémentaire Santé (Énergie Mutuelle pour les actifs et Solimut pour les retraités) :
 - **Pour les ayants droits couverts par le régime obligatoire et complémentaire :** droits ouverts pendant un an, puis fin de droit pour l'ouvrant droit.
 - **Pour les ayants droit :**
 - > **du régime complémentaire seul :** droits ouverts jusqu'au 31 décembre de l'année du décès de l'ouvrant droit.
 - > **Si pension de la Cnieg :** ils deviendront eux-mêmes des assurés de la Camieg.
 - > **Si déjà affiliés à un autre régime obligatoire d'assurance maladie :** possibilité de bénéficier du régime complémentaire de la Camieg.
 - > **Si non affiliés à un autre régime obligatoire d'assurance maladie :** se rapprocher de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du lieu de résidence pour demander rattachement au régime général.
- Maintien de droits aux Activités Sociales (CCAS et CMCAS).

Les contacts utiles



→ CMCAS Berry Nivernais

Siège social (Élus)
3 rue Marcel Paul
CS 50217
18022 Bourges
berry-nivernais.cmcas.com
Tél: 09 69 36 14 00

→ Antenne Belleville

Site centrale AIEB
18240 Belleville-sur-Loire

→ Antenne Châteauroux

6 rue du 8 mai 1945
(accès par 39 rue Beauchef)
36000 Châteauroux

→ Antenne Nevers

3 Rue Jean Henri FABRE
58 640 Varennes-Vauzelles

→ Siege Plaque Ile-de-France

3 allée Ferdinand de Lesspes - CS 10444
37204 TOURS



→ Caisse Nationale des Industries Électrique et Gazière

CNIEG, 20 rue des Français Libres, BP 60415,
44204 Nantes Cedex 02.
02 40 84 01 84
www.cnieg.fr

→ Si vous avez cotisé à d'autres régimes de retraite :

Régime général
www.lassuranceretraite.fr

Régimes complémentaires
www.agirc-arrco.fr

Vue d'ensemble des régimes
www.info-retraite.fr

| | |
|--|--|
|  | <p>→ Caisse Assurances Maladie des Industries Électrique et Gazière (Régime spécial maladie) CAMIEG, 92011 Nanterre Cedex 0 811 709 300 www.camieg.fr</p> |
|  Groupe malakoff médéric humanis | <p>→ Couverture supplémentaire maladie 0 969 32 46 46 pour les actifs (CSMA)</p> |
|  | <p>→ Solimut Mutuelle de France Service CSMR TSA-21123 06709 Saint Laurent-du-Var Cedex</p> <p>→ pour les inactifs adhérents 0 800 00 50 45 www.solimut-mutuelle.fr</p> |
|  AG2R LA MONDIALE | <p>→ AG2R Lincoln avocats conseil 12 rue Lincoln 75008 Paris</p> |
|  Prévoyance complémentaire | <p>→ IDCP 0 800 005 045 www.ccas.fr Espace Assurance/IDCP</p> |
| ANGANE | <p>→ Gère les avantages en nature énergie des pensionnés de la Branche des IEG 09 69 39 58 60 angane@enedis-grdf.fr</p> |

01

→ BOURGES

65, rue Louis Mallet
18036 BOURGES CEDEX
Tél. : 02 48 57 64 17

patrice.leclercq@asmeg.org

02

→ CHÂTEAURoux

1er étage – 6 rue du 8 mai 1945
36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 29 70 59

slv02.cmcas080@asmeg.org

Ouvert du lundi au vendredi de 11h à 12h.

03

→ VIERZON

ZI de l'Aujonnière
18100 VIERZON
Tél. : 02 48 83 14 60

slv03.cmcas080@asmeg.org

Ouvert les mardis et jeudis
de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

04

→ NEVERS

3 rue Jean Henri FABRE
58640 VARENnes-VAUZELLES
Tél. : 06 31 06 18 86

slv04.cmcas080@asmeg.org

05

→ SAINT-AMAND-MONTROND

5 rue Marengo
18200 SAINT-AMAND-MONTROND
Tél. : 02 48 63 82 38

slv05.cmcas080@asmeg.org

Ouvert :
le 1er mardi du mois de 13h30 à 17h00 et
le 3ème mardi du mois de 13h30 à 16h30.

09

→ BELLEVILLE-COSNE

Site centrale AIEB
18240 Belleville/Loire
Tél. : 02 48 54 50 19

slv-belleville@edf.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le glossaire

| | |
|---------------------|--|
| APA | Allocation Personnalisée d'Autonomie |
| CAMIEG | Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électrique et Gazière |
| CARSAT | Caisse d'Assurance Retraite et Santé du Travail |
| CCAS | Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des IEG |
| CMCAS | Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale |
| CNIEG | Caisse Nationale des Industries Électrique et Gazière (retraite) |
| CNP | Caisse Nationale de Prévoyance |
| CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CRAM | Caisse Régionale d'Assurance Maladie |
| IDCP | Invalidité Décès Complément Prestations |
| IEG | Industries Électrique et Gazière |
| MSA | Mutualité Sociale Agricole |
| ÉNERGIE MUTUELLE | Mutuelle des Industries Électrique et Gazière pour les Actifs |
| SOLIMUT | Mutuelle des Industries Électrique et Gazière pour les Inactifs |
| PACS | Pacte Civil de Solidarité |
| QUATREM | Société d'assurances spécialisée dans l'assurance collective |
| RAM | RAM : Régime complémentaire des Artisans |
| SLVie | SLVie : Section Locale de Vie |

Exemples de lettre type

Retrouvez d'autres lettres types sur le site :

www.servicesfuneraires.fr/les_lettres_types_administratives

Pour les établissements bancaires

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / M^{me}..... (lien de parenté), survenu le..... , je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Le(s) numéro(s) de compte de la personne défunte : N°.....

À ces fins, je vous prie de trouver une copie de l'acte de décès et je vous demande de : (faire une sélection dans la liste ci-dessous)

- Bloquer le(s) compte(s)
- Ne pas autoriser l'accès au coffre
- M'informer des formalités à accomplir pour solder le(s) compte(s)
- M'informer des formalités à accomplir pour avoir accès au coffre
- M'envoyer la liste des avoirs du défunt
- Me communiquer les soldes du (des) compte(s) référencé(s) ci-dessus afin de pouvoir établir la « Déclaration de succession ».
- Prendre contact avec Maître, adresse....., notaire en charge de la succession.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :

- Pièce jointe : une copie de l'acte de décès

Pour le Conseil Général (pour les titulaires de l'APA)

À....., le

Objet : déclaration de décès

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / M^{me} (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Je vous serais obligé de m'accuser réception de cette lettre et de m'indiquer les éventuelles démarches qui me restent à accomplir vis-à-vis de l'administration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :

- Pièce jointe : une copie de l'acte de décès

Exemples de lettre type

Retrouvez d'autres lettres types sur le site :

[www.servicesfuneraires.fr/les lettres types administratives](http://www.servicesfuneraires.fr/les_lettres_types_administratives)

Pour les sociétés d'assurance

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / M^{me} (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Le(s) numéro(s) de compte de la personne défunte : N°

À ces fins, je vous prie de trouver une copie de l'acte de décès et je vous demande de bien vouloir (selon le cas)

- Transférer les contrats ci-dessous références au nom de M. / M^{me} adresse, les garanties souscrites restent inchangées.

- Prendre note que l'adresse et le mode de facturation ne changent pas.

- Changer le mode de règlement par un prélèvement automatique (soit un règlement à réception de la facture).

- Adresser la facturation à l'adresse suivante :

- Stopper vos prélèvements, le compte de la personne défunte étant bloqué.

- Résilier le(s) contrat(s) ci-dessous référencé(s), en date du

- Noter le changement de propriétaire du véhicule (marque et numéro d'immatriculation). À partir de ce jour, M. / M^{me} est le nouveau conducteur habituel.

- Vous mettre en rapport avec Maître, adresse....., notaire en charge de la succession, afin d'effectuer le suivi de ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Numéro de police :

- Numéro de sociétaire :

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :

- Pièces jointes : une copie de l'acte de décès, la (les) photocopie(s) du (des) contrat(s), éventuellement un RIB.

Pour les services abonnements

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / M^{me} (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

A ces fins, je vous prie de trouver sous ce pli une copie de l'acte de décès et je vous demande de résilier l'abonnement ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :

- Pièces jointes : une copie de l'acte de décès, le numéro de contrat, la photocopie de l'abonnementB.



CMCAS Berry Nivernais

Siège social (Élus)

3 rue Marcel Paul

CS 50217

18022 Bourges

09 69 36 14 00

Siège professionnel

3 allée Ferdinand de Lesseps

CS 10444

37204 TOURS

Janvier 2024